



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 126 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Au fur et à mesure que les problèmes mondiaux deviennent complexes, interdépendants et transnationaux, notre capacité d'intervention est mise à rude épreuve. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) a montré de façon éclatante que la communauté internationale était déterminée à unir ses forces pour trouver des solutions globales transcendant les frontières. L'ONU demeure la pierre angulaire de la coopération mondiale. Toutefois, dans un contexte où le système multilatéral rassure de moins en moins, nous devons raviver de toute urgence la confiance dans l'ONU, ainsi que dans d'autres organisations et institutions mondiales. Les parlements nationaux, par l'intermédiaire desquels les populations ont la possibilité de demander des comptes à leurs gouvernements, peuvent être des partenaires essentiels dans les initiatives que nous prenons en commun pour ne laisser personne de côté.

2. Les États Membres encouragent les parlementaires et les organisations parlementaires à participer de plus en plus aux activités de l'ONU. En effet, il est admis que lorsque les parlementaires s'acquittent de leurs fonctions sans privilégier quiconque, de façon responsable et avec efficacité et coopèrent étroitement avec l'ONU, celle-ci est en mesure de travailler plus étroitement avec les populations du monde, ce qui a pour effet de faciliter la communication de leurs préoccupations et aspirations à l'Organisation. Cela s'explique par le fait que les parlements sont idéalement placés pour mettre en concordance les programmes nationaux et internationaux. Les parlements peuvent adopter des lois tendant à donner effet à des engagements internationaux ainsi que des budgets favorisant l'exécution de ces engagements et soumettre les gouvernements à l'obligation de rendre des comptes sur le respect des promesses qu'ils font à la communauté internationale et à leurs propres populations. Compte tenu de leur rôle dans la mise en œuvre de la responsabilité des gouvernements, les parlements ont la tâche cruciale de contribuer à l'avènement de



gouvernements honnêtes et réactifs, ce qui est une des préoccupations prioritaires des populations du monde entier.

3. Les organisations parlementaires jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la participation des parlements aux processus et activités de l'ONU. Organisation mondiale des parlements, l'Union interparlementaire (UIP) met en relation les parlements nationaux afin d'accroître la transparence, le respect du principe de responsabilité et la participation au niveau mondial. Aux côtés d'autres organisations parlementaires, elle coopère avec l'ONU à des activités intéressant un large éventail de questions, notamment la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable.

4. La coopération institutionnelle entre le système des Nations Unies et l'UIP a continué de s'intensifier pendant la période considérée. En juillet 2016, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'UIP ont signé un nouvel accord de coopération qui actualise le texte original de 1996 et place les relations institutionnelles entre les deux organisations sur des bases plus solides et plus stratégiques. Ce nouvel accord fait le point sur l'évolution de la situation au cours des deux dernières décennies, offre un cadre permettant de renforcer la collaboration dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et définit d'autres domaines de coopération prioritaires. Par la suite, dans sa résolution [70/298](#) sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, l'Assemblée générale a ouvert la voie à de nouveaux domaines de coopération concernant un large éventail de questions, notamment le désarmement, la coopération Sud-Sud et les migrations.

5. Les parlements et les organisations parlementaires ont joué un rôle actif pendant toutes les négociations menées sur le cadre de développement pour l'après-2015, plaidant vigoureusement, par exemple, pour l'adjonction d'objectifs intéressant la gouvernance démocratique. Le Programme 2030 étant définitivement adopté, la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et les organisations parlementaires est désormais fermement recentrée sur sa mise en œuvre. En conséquence, le présent rapport s'articule autour de l'appui nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en particulier et du Programme 2030 en général. La section II porte sur la coopération directe que l'ONU entretient avec les parlements nationaux et l'appui qu'elle leur fournit dans la mise en œuvre de ces objectifs en particulier et celle du Programme 2030 en général. La section III présente la coopération que l'ONU entretient avec l'UIP et d'autres organisations parlementaires. La section IV énonce des recommandations sur la voie à suivre.

II. L'ONU et les parlements nationaux : appui direct fourni aux parlements et aux parlementaires

6. La longue tradition de coopération entre le système des Nations Unies et les parlements nationaux repose sur leur conviction que de tels partenariats créent de la valeur ajoutée et apportent des avantages mutuels dans un large éventail de fonctions et d'activités. Dans le cadre des objectifs de développement durable, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, un certain nombre d'entités du système des Nations Unies fournissent un appui aux parlements nationaux de différentes façons et sur diverses questions. Certaines de ces interactions sont décrites ci-après, même si leur liste n'est pas exhaustive.

A. Appui général à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. Les parlements occupent une place cruciale dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les dirigeants du monde l'ont reconnu dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, précisément au paragraphe 45 où l'Assemblée dit savoir « le rôle essentiel que jouent les parlements nationaux du fait de leurs fonctions législatives et budgétaires et du contrôle qu'ils exercent sur l'application effective de nos engagements ».

8. Les parlements sont bien placés pour promouvoir une vision globale du Programme 2030 et traduire ce cadre mondial en politiques nationales réalisables. Organes de représentation, ils peuvent contribuer à garantir l'inclusivité, le respect du principe de responsabilité et l'état de droit qui sont des composantes du développement durable. Les parlementaires ne peuvent cependant apporter leur coopération de façon systématique que si les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire prennent à cet effet des mesures concertées et délibérées. Depuis l'adoption du Programme 2030, un certain nombre de pays ont mis en place des mécanismes visant à assurer la participation de leurs parlements à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Au nombre de ces mécanismes figurent le recours à des groupes consultatifs parlementaires, la tenue de réunions d'information spéciales à l'intention des parlementaires et l'inclusion de parlementaires dans les mécanismes de contrôle de la mise en œuvre. Il reste beaucoup à faire pour renforcer le rôle des parlements dans la facilitation et le contrôle de la mise en œuvre du Programme 2030.

9. Les parlements n'étant pas de simples parties prenantes, mais des locomotives dans la mise en œuvre du Programme 2030, le renforcement des capacités des parlementaires demeure une priorité pour l'ONU. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit le gros de l'assistance technique que reçoivent les parlements dans le monde entier, puisqu'il coopère actuellement avec quelque 70 parlements. Son plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2017/38) réaffirme sa détermination continue à renforcer les mécanismes et les institutions parlementaires afin d'assurer l'inclusion, la transparence et le respect du principe de responsabilité dans le cadre de ses initiatives visant à rendre la gouvernance plus efficace, inclusive et responsable. Au cours de la période considérée, le PNUD a aidé les parlements à élaborer des plans stratégiques visant à mettre en place des cadres globaux – sous contrôle parlementaire – de réforme et de renforcement du parlement au Bénin, à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée-Bissau, en Iraq, à Madagascar, en République-Unie de Tanzanie, à Sao Tomé-et-Principe, en Sierra Leone, en Zambie et au Kosovo¹. En Ukraine, le PNUD a apporté son appui au parlement national et à une mission conjointe d'évaluation des besoins créée par le Parlement européen qui a abouti à l'élaboration d'une feuille de route complète pour effectuer des réformes. Il a également mis en place des projets multinationaux visant à soutenir l'action parlementaire sur certaines questions, notamment un projet de renforcement des compétences techniques et fonctionnelles des parlements en matière de contrôle des finances publiques, dans le cadre duquel il a créé un groupe de travail de haut niveau composé des commissions parlementaires chargées du budget de l'Angola, de Cabo Verde, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe et du Timor-Leste.

10. Dans les pays où des réformes constitutionnelles sont prévues ou en cours, le PNUD apporte souvent son aide aux parlements dans la gestion des effets de ces réformes sur leurs rôles et leurs responsabilités, notamment dans l'organisation de

¹ Les actions menées au Kosovo s'inscrivent dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

débats constitutionnels, la création d'organes d'appui clés et le renforcement de leurs capacités ainsi que la rédaction de réformes susceptibles de jeter les bases de la bonne gouvernance. Au cours de la période considérée, il a apporté son appui aux parlements du Guyana, du Libéria, du Népal, des Philippines, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Turkménistan et des Tuvalu dans leurs processus de réforme constitutionnelle.

11. Le PNUD apporte son appui aux parlements nationaux par des activités spécifiques permettant de faire mieux connaître le rôle des parlementaires dans le Programme 2030, de vérifier si les institutions sont adaptées aux objectifs de développement durable et d'aider les parlementaires à devenir des champions du développement. En Jordanie, au Liban, au Mexique et en Serbie, il a aidé les parlements à effectuer une auto-évaluation de leur capacité à contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030. Il a également aidé les parlements à mettre en place des groupes parlementaires, des forums ou des comités multipartites chargés des objectifs de développement durable au Népal, en Ouganda, au Pakistan, en Serbie, en Sierra Leone, à Sri Lanka et au Zimbabwe et à intégrer ces objectifs dans les attributions de commissions existantes en Géorgie, au Mexique, en République-Unie de Tanzanie et en Serbie. En novembre 2017, il a organisé conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) un séminaire à l'intention des parlementaires de la région arabe pour leur faire mieux connaître leur rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030 et l'examen de son état d'avancement au niveau national.

B. Appui à la mise en œuvre de certains objectifs de développement durable

12. Outre l'appui général que l'ONU fournit aux parlements nationaux pour les aider à traduire le Programme 2030 en actes, elle entretient des partenariats avec eux pour accélérer la mise en œuvre de divers objectifs de développement durable. Par exemple, dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et celui de l'élimination de la faim qui font l'objet des objectifs 1 et 2, des entités des Nations Unies travaillent avec les parlements à l'intégration de politiques, de programmes et de cadres relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la législation. Un appui ciblé que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fourni aux parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes a abouti à l'adoption de plus de 20 lois nationales relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La Banque mondiale aussi travaille systématiquement en collaboration avec les parlementaires sur les questions liées à la réduction de la pauvreté et à l'agriculture. En octobre 2017, ses experts en poste en Zambie ont présenté un exposé devant les parlementaires sur le rôle des dépenses publiques agricoles dans la réalisation du développement durable, de la diversification économique et de la réduction de la pauvreté. Au Malawi, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a prêté son concours à la révision d'un projet de loi relatif à l'alimentation et à la nutrition et tenu des concertations avec les parlementaires sur le droit à l'alimentation.

13. Compte tenu du rôle des parlementaires dans la réalisation de l'accès à la santé pour tous, l'objectif 3 du Programme 2030 – qui porte sur la bonne santé et le bien-être – est un autre domaine de collaboration important. Au cours de la période considérée, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a apporté son appui à des forums parlementaires nationaux sur la santé dans 20 pays. Ces forums jouent un rôle crucial en ce qu'ils suscitent l'intérêt des parlementaires sur les droits relatifs à la santé et les questions relatives aux politiques de développement et plaident pour l'adoption de mesures de lutte contre le sida efficaces et durables. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), pour sa part, a organisé des sessions de partage de connaissances et une série d'ateliers et de

conférences avec les parlements nationaux du monde entier en vue de l'intégration de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

14. Dans le cadre de l'objectif 3, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fourni une assistance législative ou des avis juridiques sur des projets de loi nationaux relatifs à la lutte contre la drogue ou les codes pénaux à la Bolivie et au Pérou. Il a également fourni des conseils techniques au parlement tunisien sur un projet de loi relatif à la drogue en 2016. En novembre 2017, il a été invité à prendre la parole devant l'Assemblée nationale de l'Équateur sur le système international de contrôle des drogues ainsi que sur les mesures efficaces pour prévenir et traiter les troubles liés à l'usage de la drogue.

15. La coopération avec les parlements a également offert d'excellentes possibilités de promouvoir l'objectif de développement durable 5 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Du fait qu'il met l'accent sur l'autonomisation et l'existence d'une vie sans violence, cet objectif est indispensable pour réaliser l'ambition primordiale du Programme 2030, à savoir l'avènement d'une société sans discrimination. Les parlements sont des acteurs clés dans l'adoption et la mise en œuvre des cadres normatifs et d'action relatifs à l'égalité des sexes. Au cours de la période considérée, le FNUAP a aidé les parlements de l'Égypte, de la Jordanie et du Liban à adopter des lois novatrices qui permettraient de protéger des millions de femmes et d'adolescentes contre les pratiques néfastes et à renforcer leurs réglementations régissant la poursuite des auteurs d'infractions sexuelles.

16. ONU-Femmes a aidé les parlements du monde entier à renforcer leurs lois pour assurer l'égalité des sexes, notamment par le renforcement des capacités, l'assistance technique, la sensibilisation et des actions d'information. Elle continue également de mobiliser les hommes parlementaires, notamment à l'aide de la campagne « HeforShe » lancée dans plusieurs parlements qui engage les hommes parlementaires à agir en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En Europe orientale et dans la région arabe, elle a organisé des ateliers régionaux à l'intention des parlementaires pour définir des stratégies d'exercice de leur rôle dans la réalisation de l'objectif 5 et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Des ateliers de pays organisés à l'intention des parlementaires sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la mise en œuvre du Programme 2030 ont été tenus au Cambodge, à Nauru, en République démocratique du Congo et au Rwanda. En outre, des sessions de formation ont été organisées à l'intention des parlementaires de plusieurs pays des Caraïbes sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'adaptation des objectifs au contexte local. En République de Moldova, ONU-Femmes a fourni un appui technique aux femmes parlementaires pour encourager l'adoption de réformes juridiques mettant l'accent sur la problématique femmes-hommes et celle de dispositions juridiques visant à accroître la représentation des femmes dans la vie politique.

17. En plus de la formation ciblée qu'elle a dispensée à l'intention des femmes parlementaires dans plus de 40 pays, ONU-Femmes a fourni un appui spécialisé visant à renforcer la coopération entre des groupes de femmes parlementaires de Cabo Verde, de la Colombie et de Sri Lanka travaillant sur des questions communes relatives à l'autonomisation des femmes. Au Rwanda, elle a prêté son savoir-faire technique lors de la production d'un guide élaboré à l'intention des parlementaires en exercice et futurs sur la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes et apporté son appui à un programme d'information destiné à sensibiliser la communauté aux questions touchant l'égalité des sexes et les droits des femmes. La violence à l'égard des femmes dans la vie politique, question mise en lumière par

une étude que l'UIP a réalisée en 2016², est un autre domaine de coopération clé d'ONU-Femmes. Des activités conjointes ont été menées avec des parlementaires en Bolivie et au Mexique pour sensibiliser le public et favoriser les réformes législatives dans ce domaine.

18. L'égalité des sexes est au cœur de la coopération que le PNUD entretient avec les parlements. Afin de l'assurer, le PNUD s'emploie à renforcer les capacités des femmes parlementaires et des groupes de femmes parlementaires ainsi qu'à appuyer le renforcement de la prise en compte des disparités entre les sexes dans le travail législatif et l'établissement des budgets. Au cours de la période considérée, des activités ciblées de renforcement des capacités ont été menées dans plusieurs pays, notamment au Myanmar et en Ukraine. En République centrafricaine et en République de Moldova, le PNUD, de concert avec le HCDH et ONU-Femmes, a apporté sa coopération à l'Assemblée nationale pour faciliter l'adoption de lois relatives à l'égalité des sexes.

19. Les droits de l'homme étant au cœur de l'autonomisation des femmes, le HCDH a continué de travailler directement avec un certain nombre de parlements nationaux à la réalisation de l'égalité des sexes. À cet égard, un des principaux objectifs consiste à voir mettre en œuvre les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et celles formulées par le Conseil des droits de l'homme à l'occasion de ses Examens périodiques universels. À Madagascar, par exemple, des brochures d'information sur les travaux du Comité et les Examens périodiques universels ont été fournis aux femmes parlementaires. Le bureau régional du HCDH pour l'Amérique centrale entretient un dialogue permanent avec l'Assemblée législative d'El Salvador pour plaider en faveur de la réforme législative des droits prévus en matière de sexualité et de procréation. En Mauritanie, le HCDH a travaillé en collaboration avec des groupes parlementaires sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes et a organisé conjointement avec eux des débats visant à assurer l'adaptation de la législation concernant la discrimination et la violence sexiste aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

20. La gestion des terres, l'accès des femmes aux terres et le contrôle des terres par les femmes sont d'importants facteurs de l'égalité des sexes recherchée. À cet effet, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), par l'entremise du Centre africain de politique foncière, a continué de sensibiliser les parlementaires africains à la nature et à l'ampleur de l'insécurité foncière dont les femmes sont victimes et de souligner la nécessité d'intégrer ces préoccupations dans les mécanismes de gouvernance foncière. Au Mexique, ONU-Femmes a aidé les parlementaires à inclure le souci de l'égalité des sexes dans la législation foncière.

21. Des efforts ciblés ont été consentis pour accroître le nombre des femmes parlementaires en Somalie et renforcer leurs capacités. Grâce principalement à des actions menées par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), le PNUD, ONU-Femmes et le Fonds pour la consolidation de la paix, entre autres, les femmes ont participé en grand nombre aux opérations électorales de 2016. Bien que l'objectif de 30 % n'ait pas été atteint, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 14 % à 24 % au nouveau parlement. Les missions politiques spéciales du Département des affaires politiques dans des pays comme l'Iraq et la Libye ont plaidé pour l'augmentation du nombre de femmes aux postes de direction et de décision. En 2016, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a facilité la première réunion entre les femmes membres de la Chambre des représentants libyenne et les femmes parlementaires originaires de pays voisins pour

² Voir <https://www.ipu.org/fr/actualites/communiqués-de-presse/2016-10/sexisme-harcèlement-et-violence-lencontre-des-femmes-parlementaires-des-pratiques-largement-repandues>.

échanger leurs connaissances sur le rôle des femmes parlementaires dans les mécanismes de réconciliation nationale, de consolidation de la paix, de dialogue et de négociation.

22. Reconnaissant le rôle que les parlements jouent dans la prévention des catastrophes naturelles, l'ONU leur apporte un appui au titre de l'objectif de développement durable 11. À cet égard, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), par l'intermédiaire de son initiative parlementaire, a intensifié ses efforts pour aider les législateurs à comprendre et à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Cette initiative vise à harmoniser la mise en œuvre du Cadre de Sendai, du Programme 2030 (en particulier celle des objectifs de développement durable qui sont directement liés au Cadre de Sendai par des indicateurs communs) et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Avec l'appui de l'UNISDR, le Népal a adopté en 2017 sa loi relative à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, axée sur la prévention. Des cadres d'action et des plans de réduction des risques de catastrophe ont également été mis au point aux Fidji, en Inde et au Myanmar.

23. Dans le domaine de l'action climatique, qui relève de l'objectif de développement durable 13, l'appui fourni par l'ONU contribue à l'adoption progressive de lois nationales relatives au climat. Une étude récente portant sur 164 pays a révélé que plus de 1 200 lois relatives au climat étaient en place en 2017, contre une soixantaine en 1997³. Au cours de la période considérée, le PNUD a apporté son appui à des initiatives parlementaires concernant l'action climatique dans un certain nombre de pays. Au Bhoutan, au Népal et au Pakistan, il a fourni un appui ciblé consistant notamment dans la formation et la mise au point d'outils pour aider les parlementaires à approfondir leur connaissance des changements climatiques et de la budgétisation de l'action climatique. Au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, il a aidé les femmes à participer aux travaux parlementaires concernant les politiques énergétiques de leurs pays, liant ainsi la mise en œuvre des objectifs de développement durable 5 et 13.

24. Selon l'objectif de développement durable 15, qui porte sur la vie sur terre, les questions telles que la déforestation et la désertification sont au nombre des principaux obstacles au développement durable. Au cours de la période considérée, la CEA, par l'intermédiaire du Centre africain de politique foncière, a continué de coopérer avec les parlements nationaux pour sensibiliser les parlementaires aux questions relatives à la terre, en particulier aux investissements à grande échelle. En Colombie, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) travaille avec les parlementaires locaux à Bogota sur l'utilisation des terres et un plan directeur territorial de la ville. De même, il a fourni un appui technique aux parlementaires du Mexique pendant leurs débats sur les lois relatives à l'utilisation des terres.

25. Avec l'objectif de développement durable 16, le Programme 2030 est sorti des sentiers battus en ce qu'il est le premier pacte international qui reconnaît l'importance d'institutions efficaces, ouvertes à tous et responsables pour le développement. Cette innovation a renforcé le rôle d'institutions législatives, de contrôle et de représentation clés que jouent les parlements et fait de ceux-ci des partenaires essentiels de l'ONU dans les actions qu'elle mène en matière de paix et de justice. En plus des fonctions qui incombent aux parlements dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, les cibles 16.6 et 16.7 les invitent à accorder une attention particulière à leur propre développement institutionnel ainsi qu'à leur capacité à

³ Voir Michal Nachmany et autres, *Global Trends in Climate Change Legislation and Litigation* (Grantham Research Institute on Climate Change and Environment, Columbia Law School, Centre for Climate Change Economics and Policy, et UIP, 2017).

promouvoir la cohésion sociale et à pérenniser la paix. Le PNUD a continué de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des parlements et à celui de la capacité des parlementaires à s'acquitter de leurs fonctions principales de représentation, d'adoption des lois et de contrôle et à exercer leur rôle dans le processus budgétaire national, ces activités étant toutes indispensables pour que les parlements répondent aux attentes sur l'objectif 16.

26. L'appui au renforcement des capacités institutionnelles fourni à cet effet a consisté, par exemple, à accroître les moyens de recherche au Lesotho et à aider le pouvoir législatif iraquien à institutionnaliser les travaux des commissions parlementaires. Le PNUD a continué d'appuyer les actions menées par les parlements pour renforcer la représentation dans des pays tels que le Bhoutan, le Chili, le Kirghizistan, Madagascar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la République démocratique populaire lao. Au Bhoutan, il a contribué à l'extension du programme Virtual Zomdu, une plateforme permettant aux parlementaires de se mettre en contact avec les collectivités éloignées par vidéoconférence et par conséquent d'assurer la participation du public et l'examen des problèmes en temps réel. Il a également contribué au renforcement de la capacité des parlements à examiner, rédiger et réviser les lois dans des pays comme l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la Serbie et la Tunisie.

27. La coopération des parlementaires peut constituer un volet essentiel de la contribution de l'ONU à l'avènement de sociétés inclusives et pacifiques visé dans l'objectif de développement durable 16. À cet effet, le Département des affaires politiques, principalement dans le cadre d'un certain nombre d'opérations de paix placées sous sa supervision, fournit un appui technique direct aux parlements dans un certain nombre de pays. En Somalie, par exemple, la MANUSOM, conjointement avec le PNUD, a continué de travailler en étroite collaboration avec le parlement fédéral sur les priorités en matière d'édification de l'État, en particulier le processus de révision de la Constitution fédérale provisoire. En Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan coopère régulièrement avec la Wolesi Jirga, la chambre basse de l'Assemblée nationale, en particulier pour prêter son concours aux commissions des droits de l'homme et des affaires judiciaires de l'Assemblée dans la rédaction des lois et la traduction des documents justificatifs.

28. La coopération avec les parlements a également été au cœur des efforts de médiation déployés par le Département des affaires politiques en Libye où l'accord politique a été rédigé dans une large mesure par des représentants du pouvoir législatif. En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'est principalement employée à fournir une assistance technique aux commissions parlementaires et à jouer un rôle de facilitateur entre les blocs politiques ainsi qu'entre les différents membres du Parlement. En plus de la MANUI, d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont renforcé leur coopération avec les parlementaires irakiens sur des questions telles que la réforme du secteur de la sécurité, la pénurie d'eau et les implantations sauvages. Le PNUD a contribué à la rédaction de règlements visant à renforcer la fonction de contrôle du Comité de sécurité et de défense, tandis que la CESAO a organisé en décembre 2016 un atelier à l'intention des législateurs nationaux et locaux irakiens sur les personnes déplacées et les réfugiés. Dans la région autonome de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le PNUD et le Département des affaires politiques ont dispensé une formation ciblée à l'intention de la Chambre des représentants et ont contribué à la modernisation de ses infrastructures physiques par le Fonds pour la consolidation de la paix. Un autre volet de l'appui a consisté à fournir des conseils techniques aux rédacteurs d'une charte de création de la Commission du référendum de Bougainville et à un forum de mise en œuvre de la paix récemment créé sur les questions liées à l'exécution de l'Accord de paix de Bougainville. Le Bureau intégré des Nations Unies

en Guinée-Bissau, quant à lui, a continué de fournir un appui au renforcement des capacités de la commission d'organisation de la Conférence nationale créée par l'Assemblée nationale, notamment en organisant des ateliers de formation spécialisés ainsi que des voyages en Côte d'Ivoire et au Timor-Leste pour procéder à des échanges de vues sur la pratique du dialogue national et de la réconciliation nationale.

29. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a travaillé en étroite collaboration avec un certain nombre de parlements nationaux sur des projets de loi visant à améliorer la situation des personnes déplacées et à résoudre le problème des déplacements internes. En Ukraine, par exemple, il a prêté son concours aux parlementaires sur un projet de loi visant à dissocier l'accès aux programmes d'assistance sociale dans les zones non contrôlées par le Gouvernement de l'enregistrement des personnes déplacées.

30. Du fait qu'ils sont chargés d'adopter des lois exhaustives et de faciliter la participation de tous à la prise de décisions, les parlements sont en mesure de contribuer à la prévention des conditions propices à la montée de l'extrémisme violent et de veiller à ce que les lois antiterroristes soient complètes et conformes aux normes et principes internationaux pertinents. Ils sont par conséquent des partenaires clés de l'ONU dans la lutte antiterroriste et la prévention du terrorisme visées dans l'objectif de développement durable 16. À cet égard, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) coopère régulièrement avec les organes parlementaires nationaux dans le cadre de son dialogue avec les États Membres et les organisations régionales ainsi qu'à l'occasion de visites d'évaluation. Cette coopération consiste notamment à sensibiliser les parlementaires à la corrélation entre l'état de droit et le développement, à faire mieux connaître les normes et principes mondiaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et à déterminer les moyens permettant aux parlements de renforcer la capacité des gouvernements à combattre le terrorisme tout en respectant les droits de l'homme.

31. Dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée, de la corruption, de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, l'ONUSD a fourni un appui technique à un certain nombre de parlements. À l'appui de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, une assistance législative a été fournie à l'Afghanistan et au Viet Nam en 2016 et une assistance préalable à la ratification ou à l'accession fournie aux Fidji et au Japon en 2016/2017. De même, le PNUD a facilité en Côte d'Ivoire le dialogue entre le Parlement, la société civile et le pouvoir exécutif pour lutter contre la corruption et renforcer les institutions ainsi que la bonne gouvernance. En Guinée-Bissau, il a aidé le Parlement à rédiger et à produire le premier manuel de déontologie parlementaire du pays. À Madagascar, il a fourni conjointement avec d'autres partenaires un appui à l'élaboration d'un guide d'action parlementaire contre la corruption pour renforcer les capacités des parlementaires en matière de lutte contre la corruption.

32. L'appui aux solutions régionales permettant d'édifier des sociétés pacifiques et inclusives sous-tend les activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Conformément à la résolution [70/298](#) de l'Assemblée générale, le Comité continue d'encourager les membres du Conseil législatif palestinien, du Parlement israélien et de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée à travailler à l'adoption d'une solution à deux États pour régler le conflit israélo-palestinien et de sensibiliser l'opinion à la situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés.

33. En ce qui concerne les partenariats mondiaux visés dans l'objectif de développement durable 17, la Banque mondiale a toujours été un solide partenaire des parlements, tant comme organisme de financement que comme source de connaissances et d'informations. En plus de la visite des sites des projets qu'elle organise régulièrement à l'intention des parlementaires, elle gère un programme de

renforcement des capacités qui a jusqu'ici formé plus de 10 000 parlementaires sur les moyens de renforcer le rôle de contrôle exercé par les parlements, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et l'utilisation des fonds publics. Le Département des affaires économiques et sociales est un autre partenaire stratégique qui fournit un appui à l'intégration des parlements dans les forums nationaux pour la coopération en matière de développement et les mécanismes connexes.

C. Thèmes contribuant à la mise en œuvre du Programme 2030 : pérennisation de la paix, démocratie, gouvernance et droits de l'homme

34. Le concept de pérennisation de la paix, issu des résolutions historiques de 2016 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies [résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale et résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité], s'applique à l'ensemble du Programme 2030. Si le développement durable est une fin en soi, il constitue en même temps la meilleure base pour assurer une paix durable. La promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme est un élément fondamental de la pérennisation de la paix et du Programme 2030. Les parlements exercent d'importantes fonctions de contrôle et sont indispensables pour édifier des institutions efficaces, ouvertes à tous et responsables capables de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme. Entités ouvertes à tous et représentatives auxquelles les gouvernements doivent rendre des comptes, les parlements reçoivent un appui du PNUD sur les réformes institutionnelles et les opérations législatives et administratives.

35. Le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) travaillent en coopération avec les parlements pour renforcer les mécanismes participatifs et améliorer les activités de communication et d'information parlementaires en vue de rendre les parlements plus accessibles aux électeurs. En Tunisie, le FNUD a fait campagne avec les parlementaires en faveur de la réforme du cadre juridique de la démocratie locale et de l'accroissement de la participation des populations. À Cabo Verde, le PNUD a aidé le Parlement à élaborer un plan d'action tendant à assurer la franchise parlementaire. De même, il a aidé l'Ukraine à mettre au point une nouvelle stratégie de communication parlementaire. En 2017, en collaboration avec le Partenariat pour le gouvernement ouvert et d'autres partenaires, il a aidé le Parlement ukrainien à accueillir la deuxième conférence mondiale sur la transparence parlementaire.

36. Dans le domaine des droits de l'homme, il incombe aux parlements de mettre en place une protection juridique par des lois nationales et de veiller à ce que les lois adoptées soient compatibles avec les normes relatives aux droits de l'homme. À cet égard, le HCDH travaille avec les parlements nationaux dans trois grands domaines : l'assistance technique, le renforcement des capacités et les initiatives de sensibilisation. Au cours de la période considérée, ses bureaux régionaux en Afrique, en Asie centrale, dans le Pacifique et aux Amériques ont travaillé avec les parlements nationaux à la ratification des traités relatifs aux droits de l'homme et à la mise en œuvre des recommandations émanant des mécanismes de protection des droits de l'homme. En Guinée, il a organisé à l'intention des parlementaires une session de sensibilisation et d'information sur les concepts et les mécanismes clés du processus de justice transitionnelle et a émis des avis juridiques lors de l'examen, de l'élaboration et de l'adoption de lois pénales et civiles. En Éthiopie et en Géorgie, il a renforcé la capacité des parlementaires à respecter les obligations nationales découlant des cadres de suivi et de présentation de rapports en matière de droits de l'homme. En République démocratique du Congo, le Bureau conjoint pour les droits de l'homme de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation

en République démocratique du Congo et la Commission nationale des droits de l'homme ont travaillé avec les parlementaires à l'adoption d'une loi tendant à la protection des défenseurs des droits de l'homme.

37. D'autres entités des Nations Unies ont également apporté leur coopération aux parlements sur les questions relatives aux droits de l'homme. En juillet 2017, le PNUD, conjointement avec l'UIP, a organisé au Parlement du Myanmar un premier séminaire sur les droits de l'homme auquel ont participé 350 parlementaires. En Albanie, il a apporté sa coopération aux commissions parlementaires pour assurer le respect des modifications introduites dans la Constitution en exécution des engagements pris par le pays dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En Zambie, il a travaillé avec ses partenaires au renforcement de la capacité des parlementaires et des communautés à suivre l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels et à vérifier l'accessibilité des infrastructures publiques aux personnes handicapées.

III. L'ONU, les organisations parlementaires et l'Union interparlementaire : mise en œuvre du Programme 2030 et promotion des normes mondiales

38. Les organisations parlementaires sont un des outils essentiels pour faciliter l'exécution des engagements mondiaux au niveau des pays, non seulement en renforçant la capacité des parlements à s'acquitter de leurs rôles législatif, de contrôle et de représentation, mais aussi en leur fournissant des informations utiles sur les opérations de l'ONU et ses processus décisionnels. Composée de 178 parlements nationaux et entretenant des liens institutionnels avec toutes les grandes assemblées parlementaires régionales du monde, l'UIP est une organisation internationale de portée mondiale dotée d'un pouvoir de mobilisation de haut niveau. Dans sa résolution 70/298, l'Assemblée générale engage l'ONU et l'UIP à continuer de collaborer étroitement dans différents domaines, en particulier ceux de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, des changements climatiques, du droit international, des droits de l'homme et des questions hommes-femmes, ainsi que de la démocratie et de la bonne gouvernance. La Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'UIP est la principale structure conçue pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'UIP.

39. En plus de l'UIP, le système des Nations Unies apporte sa coopération à de nombreuses organisations et associations parlementaires internationales, régionales et sous-régionales. Sa coopération avec les organisations et les alliances régionales porte généralement sur des domaines spécialisés tels que la santé, l'autonomisation des femmes et la prévention des catastrophes, où elles sont bien placées pour transmettre directement les points de vue des parlements et de leurs membres aux mécanismes des Nations Unies.

A. Appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable

40. L'UIP et les autres organisations parlementaires jouent un rôle important dans le renforcement des capacités des parlementaires et la mobilisation de leur appui politique pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030. La participation des parlements aux cadres d'action régionaux et sous-régionaux peut aider à traduire plus efficacement des politiques de développement durable en mesures concrètes au niveau national. À cet effet, la stratégie de l'UIP pour la période 2017-2021 est conçue pour assurer la plus forte coopération possible de la communauté parlementaire mondiale à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

En marge des éditions 2016 et 2017 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'UIP a organisé des manifestations parallèles à l'intention des parlementaires pour faire le point sur les mesures prises par les parlements en faveur des objectifs, notamment en vue de l'intégration de ceux-ci dans leurs activités législatives et de contrôle. Elle a également organisé 10 séminaires régionaux sur le Programme 2030, auxquels ont participé de hauts parlementaires et des fonctionnaires de l'ONU.

41. En ce qui concerne en particulier l'objectif de développement durable 2 concernant l'élimination de la faim, le Secrétariat de l'UIP et le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires se sont employés à promouvoir l'action parlementaire sur la sécurité alimentaire et les mesures appropriées pour atténuer la famine et la sécheresse. À cet effet, une résolution relative aux situations d'urgence a été adoptée à la 136^e Assemblée de l'UIP, tenue à Dhaka en avril 2017.

42. La bonne santé et le bien-être, inscrits dans l'objectif de développement durable 3, demeurent un important domaine de collaboration entre l'ONU et les organisations parlementaires. En 2016 et 2017, en marge des soixante-neuvième et soixante-dixième Assemblées mondiales de la santé, l'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé ont coorganisé des réunions portant sur le rôle que les parlementaires peuvent jouer pour réduire l'écart entre les données disponibles et les politiques de santé ainsi que sur le rôle déterminant des parlements dans la promotion de l'accès à la santé pour tous. Dans la poursuite de la lutte contre le VIH/sida, l'UIP et ONUSIDA ont également organisé une manifestation parallèle en marge de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016 de l'Assemblée générale, en vue de mettre en lumière le rôle que les parlements nationaux et l'UIP jouent pour contribuer à mettre fin à l'épidémie.

43. À l'appui de l'objectif de développement durable 5, l'UIP a poursuivi ses efforts de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles par des projets et des ateliers de pays. En novembre 2016, l'UIP, ONU-Femmes et le Comité pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Parlement turc ont organisé un atelier de formation à l'intention des femmes parlementaires sur le leadership, la communication et les relations avec les médias. À l'occasion de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, en mars 2017, l'UIP et ONU-Femmes ont organisé conjointement une manifestation parallèle d'une journée entière à l'intention de 200 parlementaires sur l'autonomisation économique des femmes. L'UIP a participé à la soixante-quatrième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au cours de laquelle un groupe de travail de l'UIP et du Comité a défini les moyens de renforcer la coopération des parlementaires et de favoriser leur participation à l'application de la Convention. En mars 2018, la réunion parlementaire annuelle de l'UIP et d'ONU-Femmes tenue à l'occasion de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme a porté sur l'autonomisation des femmes et des filles rurales.

44. Le FNUAP a poursuivi sa coopération avec les organisations parlementaires pour défendre les droits des filles et mettre fin aux pratiques néfastes, notamment aux mutilations génitales féminines et aux mariages d'enfants. En octobre 2017, conjointement avec les parlementaires panafricains, il a organisé une conférence régionale qui a recommandé des mesures visant à assurer l'adoption et l'application de lois appropriées, la mise en place des ressources financières, la mise en œuvre de la responsabilité des institutions publiques et la sensibilisation des communautés aux inégalités entre les sexes et aux pratiques néfastes.

45. En ce qui concerne l'objectif de développement durable 11, le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de réseaux parlementaires régionaux à la sensibilisation et à la promotion des échanges d'informations sur les lois relatives

à la gestion des risques de catastrophe. La coopération du secrétariat avec les parlementaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a abouti à l'adoption et à la mise en œuvre de la loi de la CAE relative à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, la première loi régionale de ce genre adoptée en Afrique. De même, sa coopération avec le Parlement européen a abouti à l'adoption, en juin 2017, d'une résolution qui incorpore le Cadre de Sendai dans les priorités de l'Union européenne en matière de politique étrangère.

46. L'audition parlementaire annuelle conjointement tenue par l'UIP et l'ONU, qui est généralement utilisée pour élaborer la contribution des parlements aux grands processus de l'ONU, a porté sur la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, laquelle s'est tenue à New York en 2017. À cette occasion, des parlementaires, des fonctionnaires de l'ONU, des ambassadeurs et des experts ont examiné les liens existant entre l'objectif 14 et d'autres objectifs tels que ceux consistant à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques (objectif 13), établir des modes de consommation et de production durables (objectif 12) et éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire (objectif 2), entre autres, et ont présenté des recommandations à l'intention de diverses parties prenantes.

47. La mise en œuvre de l'objectif 16 consistant à promouvoir la paix, la justice et des institutions fortes demeure une des pièces maîtresses de la collaboration de l'ONU avec les organisations parlementaires. Le PNUD et l'UIP ont poursuivi leur assistance conjointe à un certain nombre de parlements, notamment ceux de la Géorgie et des Fidji. Au Myanmar, à la suite des élections tenues en novembre 2016, l'UIP et le PNUD ont apporté leur appui à des programmes d'initiation mis en place à l'intention de plus de 700 parlementaires nationaux, de région et d'État.

48. Parmi les principales préoccupations liées à l'objectif 16 figurent l'élaboration conjointe de stratégies de règlement pacifique des conflits et les activités à mener pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies apporte régulièrement sa coopération aux associations parlementaires pour renforcer le respect mutuel entre les peuples ayant des identités culturelles et religieuses différentes, rejeter l'extrémisme et soutenir la diversité. L'UIP et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée sont membres du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations et participent à toutes ses réunions de haut niveau. L'UIP a également participé de façon active aux éditions 2016 et 2017 de la Semaine de la paix de Genève, à l'occasion desquelles elle a coorganisé des manifestations sur la contribution des parlements à la paix durable et les effets des inégalités sociétales sur la pérennisation de la paix.

49. L'ONUSUD et l'UIP ont approfondi leur collaboration stratégique et, en étroite coopération avec la DECT, ont lancé une initiative conjointe sur le rôle des parlements dans la prévention du terrorisme et la lutte antiterroriste. En février 2017, ils ont organisé conjointement en Égypte un atelier régional à l'intention des parlementaires sur les problèmes que posent l'extrémisme conduisant au terrorisme et le recours à la justice pénale pour le prévenir. En outre, l'ONUSUD apporte son appui au Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, nouvellement créé, dans la mise en place d'un centre de coordination parlementaire mondial pour les travaux parlementaires relatifs à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent. Une des activités menées par l'ONUSUD en coopération avec d'autres organisations parlementaires a consisté à coorganiser avec l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) la conférence régionale de mars 2017 sur les mesures législatives et les plans d'action nationaux

visant à prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent. Les organisations parlementaires reçoivent également un appui de la DECT, qui coopère régulièrement avec l'UIP et l'APM, notamment sur l'incorporation des infractions prévues par les instruments internationaux visant à combattre le terrorisme dans l'ordonnancement juridique interne et la mise au point de stratégies antiterroristes globales et intégrées.

50. Conformément à l'objectif de développement durable 17, les organisations parlementaires ont également continué de s'employer à promouvoir le rôle des parlements dans le renforcement des partenariats mondiaux pour le développement durable. En décembre 2016, par exemple, avec l'appui du PNUD et du Département des affaires économiques et sociales, l'UIP a organisé deux manifestations parallèles en marge de la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement en vue de l'examen des principaux besoins des parlements en matière de renforcement des capacités. Au cours de la période considérée, le PNUD a également apporté son appui à l'UIP dans l'organisation d'échanges régionaux de parlementaires d'Afrique et d'Asie afin de faciliter le partage des connaissances régionales sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

51. À l'appui des indicateurs relatifs au commerce de l'objectif 17, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a continué d'entretenir un dialogue ouvert avec les organisations parlementaires afin de les aider à mieux comprendre le rôle des parlementaires dans le système commercial multilatéral. De même, l'OMC coopère régulièrement avec l'UIP et participe aux conférences annuelles de parlementaires sur l'OMC organisées conjointement par l'UIP et le Parlement européen.

B. Thèmes contribuant à la mise en œuvre du Programme 2030 : pérennisation de la paix, jeunesse, démocratie et droits de l'homme

52. À l'invitation du Comité permanent de l'UIP sur la paix et la sécurité internationale, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU a participé à la 137^e Assemblée de l'UIP tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en octobre 2017, dans le cadre d'une séance portant sur la pérennisation de la paix comme facteur de développement durable. Cette séance a servi à élaborer un projet de résolution sur la pérennisation de la paix qui sera examiné lors de la 138^e Assemblée de l'UIP à Genève en mars 2018.

53. Pour renforcer la gouvernance démocratique et inclusive, l'UIP encourage activement et suit la représentation des jeunes dans les parlements nationaux⁴. En collaboration avec le PNUD et le Parlement sri-lankais, elle a organisé une réunion régionale des jeunes parlementaires en avril 2017 pour examiner leur rôle dans la promotion de sociétés inclusives et pacifiques et la prévention de l'extrémisme violent. De même, les entités des Nations Unies coorganisatrices des réunions annuelles du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social et l'UIP veillent à ce que des jeunes parlementaires y participent systématiquement. Ce forum est devenu un des mécanismes les plus institutionnalisés disponibles à l'ONU pour assurer la collaboration des jeunes et promouvoir leur participation cruciale à l'exécution des programmes et des engagements mondiaux. En novembre 2017, l'UIP a organisé la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Ottawa (Canada). Des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'ONUSIDA y ont participé, tandis que l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU

⁴ Voir UIP, La représentation des jeunes dans les parlements nationaux (Genève, 2016). Consultable à l'adresse suivante : <http://archive.ipu.org/pdf/publications/youthrep-f.pdf>.

pour la jeunesse et le Président de l'Assemblée générale ont prononcé des messages vidéo sur le thème des jeunes parlementaires comme moteurs de l'inclusion. Les membres du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP ont également participé de façon active aux travaux du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, organisé par le HCDH en novembre 2016, qui ont porté sur les moyens d'accroître la participation des jeunes à la prise de décisions politiques.

54. Pendant toute la période considérée, l'UIP et d'autres organisations parlementaires ont poursuivi leur contribution au renforcement de la démocratie ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde entier. Un des principaux objectifs consiste à accroître la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à l'application des recommandations qu'il formule à l'occasion des Examens périodiques universels. À cet effet, le HCDH et l'UIP ont coorganisé une table ronde en marge de la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme en 2016. En outre, en réponse à une demande formulée par le Conseil à sa trente-cinquième session, l'UIP et le HCDH sont en train de préparer une étude, qui sera publiée en juin 2018, sur les moyens de renforcer les synergies entre les parlements et le Conseil ainsi que les Examens périodiques universels. Pour raffermir davantage la coopération entre les parlements et les organes internationaux chargés des droits de l'homme et assurer leur contribution à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel, le HCDH, le PNUD et les réseaux de partenaires ont organisé une conférence régionale aux Fidji en novembre 2016.

C. Collaboration dans les domaines de l'aide humanitaire et des technologies de l'information et de la communication

55. La coopération entre l'ONU, l'UIP et d'autres organisations parlementaires porte sur de nombreux domaines autres que ceux qui sont directement liés au Programme 2030. En ce qui concerne l'aide humanitaire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a accru sa coopération avec les organisations parlementaires, en particulier l'UIP. En réponse aux demandes formulées par certaines délégations parlementaires pour l'inviter à organiser un débat d'urgence sur la situation des Rohingyas à la 137^e Assemblée de l'UIP, l'OCHA a fait un exposé sur les réalités du terrain ainsi que sur les besoins de financement et la conférence des donateurs imminente. Il a été adopté une résolution invitant le Gouvernement du Myanmar à mettre fin immédiatement à la violence et au déplacement forcé des Rohingyas et les parlements à appuyer l'action humanitaire au Myanmar et au Bangladesh. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, quant à lui, coopère avec les parlements et les organes parlementaires dans les cas où les droits des réfugiés de Palestine sont prioritaires et où des États Membres jouent un rôle dans l'éternel conflit israélo-palestinien.

56. L'UIP et d'autres organisations parlementaires ont continué de rechercher comment les technologies de l'information et de la communication modernes peuvent permettre aux parlementaires de bien exécuter leurs fonctions. À cet effet, en juin 2016, l'UIP, le PNUD et d'autres partenaires ont coorganisé la Conférence mondiale sur l'e-Parlement à Valparaiso (Chili). Cette conférence a été l'occasion de débattre la manière dont la technologie peut contribuer à l'amélioration de la représentation, du travail législatif et du contrôle ainsi qu'à l'accroissement de la franchise, de l'accessibilité, de la responsabilité et de l'efficacité des parlements. Le *Rapport mondial sur l'e-Parlement 2016*, axé sur la capacité de la technologie à transformer les parlements pour les rendre plus transparents et plus accessibles, y a été publié.

D. Mise au point d'outils et de produits axés sur le savoir

57. La mise au point de documents directifs s'est poursuivie au cours de la période considérée pour appuyer la collaboration systématique et multiforme entre l'ONU, les parlements et les organisations parlementaires.

58. Un des produits essentiels du PNUD et de l'UIP a été la deuxième édition du *Rapport parlementaire mondial*, élaborée conjointement et publiée à la 137^e Assemblée de l'UIP. Ce rapport vise à doter les parlementaires de bases pour réexaminer la manière dont ils exercent leurs fonctions de contrôle. Parmi les autres produits importants mis au point figurent l'outillage d'auto-évaluation du PNUD et de l'UIP permettant aux parlementaires d'apprécier leur rôle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et un manuel portant sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre de ces objectifs qui a été conjointement établi par le PNUD, la Banque islamique de développement et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption. Ensemble, ces produits permettent aux parlements d'analyser les lacunes nationales, puis de concevoir et d'exécuter des mesures concertées pour faciliter la réalisation du Programme 2030 à l'échelle du pays.

59. Plusieurs autres outils ont été élaborés conjointement par des organismes des Nations Unies et des organisations parlementaires. La plateforme en ligne AGORA⁵, mise au point par le PNUD, le Groupe de la Banque mondiale et d'autres partenaires, est une structure complète de partage des connaissances sur le développement parlementaire entre les parlementaires, le personnel des parlements, la société civile et l'ensemble du réseau parlementaire de praticiens. En 2016, le HCDH et l'UIP ont publié une version revue et corrigée de leur ouvrage à succès intitulé *Droits de l'homme : Guide à l'usage des parlementaires*, paru pour la première fois en 2005. En outre, le PNUD et l'Action mondiale des parlementaires ont publié des directives à l'intention des parlementaires sur les droits de l'homme et l'intégration des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et personnes intersexuées en 2017. ONU-Femmes aussi a participé activement à la production de nouveaux outils. En mars 2017, en marge de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, ONU-Femmes et l'UIP ont conjointement publié une nouvelle édition de leur carte mondiale des femmes en politique⁶. Dans les Caraïbes, ONU-Femmes et le réseau panaméricain indépendant de parlementaires (ParlAmericas) ont mis en place en 2017 « ParlTools », un portail interactif d'apprentissage en ligne à l'intention des parlementaires de la région. En novembre 2017, l'UIP, ONU-Femmes, le PNUD et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ont relancé le site Web « iKNOW Politics », une plateforme en ligne visant à promouvoir la participation et l'efficacité des femmes dans la vie politique.

60. En ce qui concerne la politique économique, le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale ont conjointement créé un réseau mettant en relation plus de 1 500 parlementaires. Ce réseau offre une plateforme de dialogue, de partage de l'information et de sensibilisation destinée à accroître le respect du principe de responsabilité et la transparence dans la coopération au service du développement. L'OIT et l'UIP, pour leur part, ont poursuivi leur partenariat dans le domaine de la ratification et de l'application des instruments juridiques internationaux visant à assurer le respect des principes et droits fondamentaux sur le lieu de travail. Elles

⁵ <https://www.agora-parl.org/fr>.

⁶ Voir <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/infographies/2017-03/les-femmes-en-politique-2017>.

élaborent conjointement à l'intention des parlementaires un manuel sur le thème du travail forcé qui devrait être achevé en avril 2018.

E. Contacts de haut niveau et partenariats

61. Les efforts visant à renforcer les contacts stratégiques entre l'ONU et les organisations parlementaires, notamment par la mise en place d'accords de partenariat et l'établissement de contacts réguliers de haut niveau, se sont poursuivis. La signature d'un nouvel accord de coopération entre le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'UIP en juillet 2016 a créé les conditions requises pour conclure d'autres accords de partenariat plus personnalisés. Par exemple, le PNUD, l'UIP et d'autres partenaires ont élaboré conjointement un ensemble de principes communs régissant l'appui aux parlements qui visent à renforcer la coopération et la coordination interinstitutions pour permettre d'appuyer plus efficacement les parlements. L'UIP et le PNUD sont également en train d'achever la rédaction d'un nouveau mémorandum d'accord.

62. L'ONU et l'UIP ont récemment convenu d'organiser tous les ans des réunions de hauts responsables, ce qui va davantage systématiser ces partenariats. Le Secrétaire général de l'UIP et la Vice-Secrétaire générale de l'ONU ont coprésidé la deuxième de ces réunions en novembre 2017. Les débats ont permis de dégager de nouvelles possibilités aux niveaux national et mondial.

63. Au cours de la période considérée, les organisations parlementaires ont continué de participer à différentes réunions de haut niveau de l'ONU, notamment au sein de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme. À l'appui du processus engagé par l'ONU en vue de la mise en place d'un pacte mondial pour les migrations, par exemple, le Président de l'UIP a conduit une délégation à une réunion d'évaluation organisée par l'ONU qui s'est tenue en décembre 2017 à Puerto Vallarta (Mexique). Les migrations étaient également au cœur de l'édition 2018 de l'audition parlementaire conjointe de l'ONU et de l'UIP qui s'est tenue à New York en février 2018 avec la participation de quelque 200 parlementaires aux côtés de représentants de haut niveau de l'ONU et des États Membres. En outre, comme indice révélateur de l'attachement commun des deux organisations à l'amélioration de la santé mondiale, le Président de l'UIP s'est inscrit au Groupe consultatif de haut niveau chargé de l'initiative Chaque femme, Chaque enfant créé par le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'UIP est membre du Groupe de direction de l'initiative Renforcer la Nutrition.

64. En retour, de hauts fonctionnaires de l'ONU ont régulièrement participé aux réunions organisées par l'UIP et d'autres organisations parlementaires. Les assemblées semestrielles de l'UIP demeurent d'excellentes occasions de coopération stratégique en ce qu'ils regroupent de hauts représentants de la quasi-totalité des parlements du monde. À l'occasion de la 136^e Assemblée de l'UIP, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a prononcé une allocution principale et a eu un entretien avec les membres de la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'UIP pour examiner les possibilités de collaboration au renforcement des parlements des pays hôtes. De même, le Directeur exécutif de l'UNODC a pris la parole devant la 137^e Assemblée de l'UIP.

IV. Conclusions et recommandations

65. Le présent rapport donne un aperçu de l'étendue de l'interaction entretenue entre l'ONU et la communauté parlementaire au cours des deux dernières années. Leur coopération aux niveaux mondial, régional et national touche à presque tous les

domaines d'action et est non seulement politique, mis également opérationnelle. Je suis fermement convaincu que le renforcement continu de ce partenariat va s'avérer indispensable pour mettre en œuvre de façon inclusive et responsable nos programmes multilatéraux mondiaux.

66. La mise en œuvre des objectifs de développement durable restera au cœur de la coopération de l'ONU avec les parlements et les organisations parlementaires. Il n'est pas possible traduire ce cadre de développement ambitieux en politiques nationales réalisables si la société entière ne s'y emploie pas de façon concertée. De fait, la mise en place d'un processus inclusif intégrant les populations à tous ses stades, de la conception initiale des politiques à leur suivi en passant par leur mise en œuvre, est la clé de voûte du Programme 2030. La communauté parlementaire dispose des outils nécessaires pour y parvenir et l'ONU est résolue à poursuivre son appui.

67. Pour mieux renforcer leur partenariat, l'ONU et les organes parlementaires doivent s'attaquer à plusieurs problèmes. Les restrictions budgétaires faisant régulièrement obstacle à la mise en œuvre des programmes et projets conjoints, il importe plus que jamais de trouver des points de synergie et des avantages complémentaires. Tout parlement qui n'est pas pleinement doté des capacités nécessaires pour tenir les dossiers et les conserver court particulièrement le risque de perdre ses connaissances institutionnelles en raison de la rotation des parlementaires qu'entraînent les élections. Le fait que la durée des sessions parlementaires soit relativement courte dans certains pays peut également compliquer l'alignement de l'aide sur les processus nationaux et oblige les entités des Nations Unies à synchroniser les cycles d'exécution des projets et de financement avec les sessions parlementaires.

68. Afin de raffermir le partenariat entre le système des Nations Unies et la communauté parlementaire, je réaffirme ma volonté de continuer à travailler avec les États Membres, les organisations parlementaires, la société civile et d'autres acteurs à l'approfondissement des partenariats existants et à l'accroissement du nombre de pays dont les parlements bénéficient d'un appui au renforcement de leur capacité à mettre en œuvre et suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il s'agit notamment d'aider à :

a) Évaluer l'état de préparation des parlements pour les objectifs de développement durable et définir les stratégies, les mécanismes et les partenariats nécessaires pour mettre en œuvre ces objectifs avec succès ;

b) Accélérer le renforcement de la capacité des parlementaires à s'acquitter de leurs fonctions essentielles de représentation, d'adoption des lois et de contrôle ;

c) Examiner les budgets et le cadre réglementaire pour faciliter l'accroissement des investissements dans la mise en œuvre des objectifs ;

d) Assurer la mise en place de l'aide au développement et de l'aide humanitaire en temps voulu et en quantité suffisante ;

e) Sensibiliser l'opinion nationale aux objectifs de développement durable, promouvoir certaines questions liées au développement durable et accélérer les mesures d'assistance aux plus défavorisés ;

f) Assurer une plus grande participation des parlements à la mise en œuvre de la responsabilité des dirigeants en matière d'objectifs de développement durable, notamment dans le cadre des examens nationaux

volontaires au niveau national et de celui du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

69. Le système des Nations Unies et l'UIP, en collaboration avec d'autres organisations partenaires, doivent redoubler d'efforts pour aider les parlements à s'acquitter de leur rôle de contrôle dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel effectué par le Conseil des droits de l'homme.

70. Le système des Nations Unies et l'UIP, en collaboration avec d'autres organisations partenaires, doivent appuyer davantage les parlements nationaux dans la sensibilisation aux violences faites aux femmes dans la vie politique et la lutte contre ces violences.

71. Le système des Nations Unies et l'UIP, en collaboration avec d'autres organisations partenaires, doivent aider les parlements nationaux à mettre à profit leur statut exceptionnel d'organe de représentation investi d'une légitimité juridique, politique et sociale pour prévenir les conflits, notamment en mettant en place des lois non sélectives et en nouant des dialogues constructifs avec les communautés. J'invite les parlementaires du monde entier à saisir toute chance de prévention des conflits et à ériger ces questions en priorités dans leurs débats.

72. Le système des Nations Unies doit prendre des mesures supplémentaires pour mieux harmoniser et structurer sa coopération avec les parlements et les organisations parlementaires aux niveaux national et mondial. Dans ses rapports et stratégies de premier ordre, l'ONU doit plus systématiquement mettre en évidence le rôle des parlements dans la lutte contre les problèmes mondiaux de notre époque.

73. Sous la houlette de la Vice-Secrétaire générale, l'ONU est déterminée à tenir une réunion de hauts responsables et des réunions de travail avec l'UIP chaque année. Ce dialogue est indispensable pour assurer une mise en concordance stratégique entre les deux organisations, leurs priorités en matière de développement et leurs priorités politiques.

74. Enfin, à l'heure actuelle où les problèmes mondiaux sont complexes et interdépendants, je demande instamment aux organes intergouvernementaux, aux forums régionaux et à la communauté internationale d'assurer la participation active des parlements et des parlementaires à leurs travaux afin de renforcer la voix du peuple dans les processus décisionnels mondiaux.